Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213500424-20261109-D_2026_95-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Brielles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/11/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 16/11/2026
Et
Publication ou notification du : 16/11/2026

L'an 2026, le 9 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Brielles s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NEVEU Joseph, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/11/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/11/2026.

Présents : M. NEVEU Joseph, Maire, Mmes : GUAIS Angélique, HEULOT Françoise, HUREL Justine, MARGOTTIN Anna, RACAPÉ Mélissa, VANDESTICK Camille, MM : BOUY Pierre, GESLIN Serge, MORLIER Guillaume, PIHOURS Arnaud, QUINIO Philippe, TRICOT Nicolas

Excusée ayant donné procuration : Mme CUZZI Corinne à M. NEVEU Joseph

Excusé : M. CATILLON Vincent

A été nommé(e) secrétaire : M. MORLIER Guillaume

2026-95 – Participation frais fonctionnement - Ecole Notre Dame de Lourdes - Etrelles

Monsieur le Maire informe les élus qu'un enfant de la commune est scolarisé en CP à l'école privée d'Etrelles durant l'année scolaire 2026-2027.

L'école publique d'Etrelles sollicite la commune concernant la participation aux frais de fonctionnement de cet élève.

Monsieur le Maire indique aux élus pour la rentrée scolaire 2026-2027, le coût moyen départemental par élève en :
- Elémentaire : 503.00 €
- Maternelle : 1 581.00 €

Après en avoir échangé, délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Refuse** de participer aux frais de fonctionnement de l'école privée d'Etrelles pour l'enfant domicilié sur la commune.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à notifier cette décision à la commune d'Etrelles.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En Mairie,
Le 10 novembre 2026

Le Maire,
Joseph NEVEU

MAIRIE de BRIELLES 35370

Le Secrétaire de séance,
Guillaume MORLIER